

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 156

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER E

Compléter cet article par les mots :

« afin d'assurer la souveraineté énergétique de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après 25 ans de lâchetés et de gâchis politique, la France a perdu son avantage énergétique par la mise au ban du nucléaire.

Depuis 1997 et l'abandon du projet Superphénix, les décisions politiques ont été frappées par une irrationnelle défiance vis-à-vis du nucléaire au point que, sous le mandat d'Emmanuel Macron, la centrale nucléaire de Fessenheim a été fermée alors qu'elle aurait parfaitement pu continuer de fonctionner en bénéficiant de travaux d'entretien complémentaires pour poursuivre son activité. Pourquoi ? Pour une question de symbole, spectre d'un pacte politique avec les écologistes. Pacte dont nous payons aujourd'hui malheureusement le prix car, après avoir perdu des années à consolider notre parc nucléaire, nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi censé nous faire rattraper notre retard... Il est néanmoins essentiel d'y mentionner l'absolue nécessité, pour le Gouvernement, de reconquérir notre souveraineté énergétique...